



**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Fort-de-France, le 19 mai 2024

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **PÉNURIE D'EAU EN MARTINIQUE.**

**Appui au système de santé et vigilance sur les sources dites de bord de route.**

**L'Agence Régionale de santé renforce ses mesures de gestion sanitaire.**

Dans ce contexte inédit de sécheresse en Martinique, la diminution de la ressource en eau génère, depuis plusieurs semaines, des interruptions fréquentes de l'approvisionnement en eau potable.

**Des mesures anticipées visant à renforcer le système de santé pour pallier tout risque sanitaire**

L'Agence Régionale de Santé (ARS) appuie et accompagne les établissements de santé (ES) et les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) pour garantir la continuité des soins et de la prise en charge dans le contexte actuel de pénurie d'eau.

Face à cette situation exceptionnelle, la Préfecture et l'ARS ont engagé plusieurs actions pour éviter toute rupture du système de santé. Des mesures d'urgence ont donc été déployées pour assurer l'approvisionnement en eau des ES et des ESMS, optimiser l'utilisation de l'eau disponible et minimiser les perturbations dans les soins portés aux patients.

L'ARS reste mobilisée pour garantir la qualité des soins et la sécurité des patients, pour renforcer les moyens d'alerte et de vigilance afin d'adapter la réponse en fonction de l'évolution de la situation.

**La vigilance est de mise pour l'usage des sources dites de bord de route :**

La rupture d'approvisionnement d'eau peut exposer la population à des risques sanitaires.

Face à cette situation, les eaux de sources naturelles dites « eaux de bord de route » sont fortement prisées par la population en cette période de coupures d'eau fréquentes.

La Préfecture et l'Agence Régionale de Santé rappellent que ces eaux de bord de route, bien que représentant une richesse naturelle et patrimoniale, ne font pas l'objet d'un plan de surveillance sanitaire.

**L'utilisation de ces eaux pour des usages sanitaires (eau de boisson, eau de cuisson et hygiène corporelle) ainsi que pour l'arrosage des espaces verts est fortement déconseillée.**

En effet, il a été montré lors d'études ponctuelles sur ces eaux de bord de route que celles-ci présentaient des signes de contamination bactérienne et en pesticides rendant impropre leur consommation, pour la plupart.

**Par conséquent, l'utilisation de ces eaux de bord de route ne peut être envisagée que pour le lessivage des surfaces et l'évacuation des eaux usées.**